

**XLVème colloque de l'ASRDLF
Centre de Recherche sur le Développement Territorial
Université du Québec à Rimouski (UQAR)
25-27 août 2008**

—
**Territoires et action publique territoriale :
nouvelles ressources pour le développement régional**
—

**Session : J. BONNET, M. DEJARDIN, B. GUESNIER
"Dynamiques entrepreneuriales et renouvellement des systèmes productifs"**

—
Créativité des territoires et gouvernance
—

Bernard GUESNIER
CRIEF – IERF
Faculté de Sciences Economiques
93 Avenue du Recteur Pineau
B.P. 623 - 86022 POITIERS Cedex
Téléphone : (0)5.49.45.31.71
Télécopie : (0)5.49.45.30.97
E-mail : bernard.guesnier@univ-poitiers.fr
—

Résumé

Si des sociétés locales ont pu, grâce à leur culture, leur savoir-faire, leur dynamisme, ont su créer des districts industriels, des systèmes productifs territoriaux, des milieux innovateurs, en comptant sur leurs propres forces, il semble bien que leur trajectoire future dépend d'une organisation territoriale animée par une gouvernance mixte privée-publique partenariale. Il en ressort qu'il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projet, c'est-à-dire sans société locale capable de se mobiliser et devenir attractive.

Créativité des territoires et gouvernance

"Nos expériences locales sont nées du terrain sans programme d'aide publique". Cette déclaration d'Andréa BALESTRI, président italien du Club International des systèmes productifs locaux, a été publiée dans *Le Monde* du 04 avril 2000. En quelque sorte une mise en garde pour informer les responsables de la DATAR du fait que, le développement et la créativité des territoires ne se décrètent pas même après un appel à projets comme celui des Systèmes Productifs Locaux. BALESTRI poursuit : "Les PME ont certes bénéficié de diverses dispositions de soutien; des politiques locales ont financé des centres de services, des municipalités ont équipé des zones industrielles, etc. Mais au final, les soutiens publics, même s'ils n'ont pas été négligeables, n'ont jamais joué un rôle primordial dans l'émergence des districts et dans leur vie quotidienne. Aussi un gouvernement peut toujours décider d'encourager la création de tels systèmes, mais s'il n'y a pas d'impulsion venue d'en bas, cela ne servira pas à grand-chose".

Génie des lieux, peut-être? Génie des gens, sans doute, car il n'y a pas de territoire sans une société locale qui puise sa force, son dynamisme dans des valeurs culturelles ancestrales, enracinées dans un site porteur d'aménités offrant un terreau favorable à la créativité. Les districts italiens ont suivi une longue transformation depuis une société paysanne d'agriculteurs, jusqu'à la société de connaissance (développement, innovation, design, marketing, etc.) en passant par une société artisanale, puis industrielle. Les districts sont donc des territoires qui ont catalysé différentes dynamiques, capitalisant les savoir-faire et conjuguant intelligence économique et ressource culturelle territoriale spécifique pour innover. (LANDEL P.A., PECQUEUR B., 2005) Les territoires sont des "entités socio-économiques construites, ils engendrent des processus de création de ressources en vue de résoudre des problèmes productifs inédits". (PECQUEUR, 2001)

Des enquêtes de terrain ont permis de mettre à jour que plusieurs types de rupture affectaient les trajectoires des territoires. On observe par exemple des ruptures internes dues aux mutations techniques (charbon, sidérurgie), au vieillissement des actifs et/ou au dépeuplement, des ruptures externes comme l'arrivée de l'électronique dans un système horloger mécanique. Les ruptures ont fait émerger différents types de logiques permettant de passer d'un territoire passif à un territoire actif mais surtout d'un territoire de projet à horizon défini à un territoire créatif en perpétuelle effervescence. C'est finalement l'intensité de l'intégration des différentes logiques de valorisation du patrimoine et des ressources culturelles locales, de mise en œuvre de processus de coopération et de mobilisation de réseaux, qui permet de maintenir le territoire sur une trajectoire performante.

Si des territoires ont pu générer des districts industriels, des systèmes productifs locaux de manière relativement autonome grâce à l'inventivité, la réactivité voire la pro-activité des

acteurs locaux, la poursuite de cette dynamique positive ne paraît plus automatique. Elle requiert de plus en plus souvent une coordination entre les acteurs privés et les différentes institutions, locales, régionales, nationales dans le cadre d'une gouvernance mixte associant acteurs publics et acteurs privés : l'exemple récent des Pôles de compétitivité dont la politique nationale vient d'être reconduite illustre cet impératif de coordination prenant appui sur les proximités géographiques, institutionnelles, organisationnelles, culturelles. L'envergure internationale de plusieurs pôles de compétitivité et les nécessaires relations entre universités, laboratoires et entreprises, entraînent, pour réussir, l'obligation de transgresser les frontières des découpages des territoires, des institutions, des compétences pour multiplier les échanges. Si les pôles de compétitivité peuvent être considérés comme le modèle achevé des territoires créatifs grâce à la mise en œuvre d'une gouvernance mixte privée-publique, il importe d'examiner ce qui justifie le choix de cette stratégie à partir des enseignements tirés d'une évaluation des expériences passées.

Pour faire cet essai d'évaluation nous avons recours à l'observation des positions et des trajectoires différentielles des territoires selon leur créativité. Pour mesurer cette créativité nous avons retenu la variable créations pures d'entreprises (complétée par la variable emploi salarié) qui semble bien caractériser la dynamique des territoires. L'indicateur de classement est le taux de création calculé par le rapport flux de créations pures sur le stock d'entreprises.

La gouvernance, concept difficile à cerner statistiquement, nous le verrons, est définie à partir des trois dimensions suivantes (voir les définitions complètes en annexe) :

- Processus de coordination (LE GALES, 2006)
- Contractualisation d'une entité avec son environnement (RICORDEL, 1997)
- Articulation dynamique entre acteurs pour résoudre un problème productif (GILLY, WALLET, 2005)

Les territoires qui servent de base pour l'observation sont les zones d'emploi qui sont identifiées à partir des déplacements domicile-travail. Certes, ces périmètres ne sont pas sans quelques inconvénients : d'une part, ils ne localisent pas toutes les activités des systèmes productifs locaux, d'autre part, ils ne délimitent pas de territoires de gestion cohérents dotés d'une responsabilité électorale ou administrative. Nous formulons seulement l'hypothèse que les zones d'emploi hébergent le cœur vital du système productif local et traduisent par leurs différents indicateurs la performance du système productif support de la trajectoire du territoire.

Dans un premier temps nous présenterons les profils des territoires en fonction des taux de créations qui caractérisent les agglomérations et les districts industriels performants, puis dans un second temps nous montrerons que la gouvernance est indispensable pour assurer aux territoires une trajectoire fondée sur la créativité et l'innovation ou encore pour déclencher le retournement de trajectoires de territoires soumis à des ruptures.

1. La créativité des territoires, moteur de la dynamique des districts industriels et des agglomérations.

1.1. Taux de création et performances des districts industriels.

Fruits de sociétés locales paysannes, puis artisanales, avant de devenir industrielles, qui ont donc su valoriser leurs ressources, mobiliser leurs acteurs et surtout innover, les districts industriels font preuve d'une créativité sans doute imputable à la coordination interne d'une gouvernance privée efficace.

Une preuve de cette créativité nous est fournie par les performances de 25 districts industriels entre 1987 et 2002. Sélectionnés par C. COURLET pour une étude de la DATAR souhaitant fonder son appel d'offres des Systèmes Productifs Locaux, ces 25 clusters spécialisés ont été détectés sur des statistiques de l'année 1985, notamment en fonction de leur densité en PME. Ces districts n'étant pas circonscrits dans un périmètre administratif précis, nous avons opté d'analyser l'évolution de l'entité statistique zone d'emploi suffisamment vaste pour inclure l'essentiel de l'activité créative du système productif. Leurs performances sont évaluées par l'évolution des effectifs salariés et des créations d'entreprises d'abord pour l'ensemble des activités, ensuite pour le tertiaire.

a - Ensemble des activités Industrie-Commerce-Service (ICS)

	Effectifs salariés		Évolution 87-2002	Créations d'entreprises		Évolution 93-2002
	Fin 1987	Fin 2002		1993	2002	
Total des 25 districts	1262166	1595377	126,4	14553	15959	109,66
Total France	12818481	15862169	123,74	163575	167212	102,22

b - Secteur tertiaire sans la construction

	Effectifs salariés		Évolution 87-2002	Créations d'entreprises		Évolution 93-2002
	Fin 1987	Fin 2002		1993	2002	
Total des 25 districts	636 940	995 395	156,28	11 412	12 369	108,39
Total France	7 248845	10 877 167	150,05	139 876	130 614	100,57

Sources : UNEDIC pour les salariés, SIRENE INSEE pour les créations d'entreprises.

Le constat est probant, l'indicateur de la création des entreprises et celui de l'évolution des effectifs salariés pour les 25 districts industriels s'affichent largement au-dessus de la moyenne nationale. Les résultats sont significatifs d'une performance fondée sur leur créativité d'autant plus que les indicateurs spécifiques au secteur tertiaire montrent bien que nous sommes en présence d'une dynamique créative puissante puisqu'elle réussit même à compenser le tassement de l'activité salariée dans les Zones d'emploi de Thiers

(indice 2002/1987 : 97,55) et de Thionville (indice 2002/1987 : 93,84). (Voir tableaux détaillés en annexe).

1.2. Les agglomérations, lieux de créativité

La géographie de l'hexagone français demeure encore largement sous l'influence de l'étoile de LEGRAND, l'ingénieur qui a dessiné le réseau ferré depuis Paris au milieu du XIX^{ème} siècle. En dehors de la région parisienne, la population et les activités se sont concentrées dans les agglomérations renforcées par la politique d'aménagement du territoire en faveur des métropoles d'équilibre. Ces dernières ont fortement polarisé la créativité individuelle et la création d'entreprise rejointes sur ces points par les territoires littoraux touristiques (DAVEZIES,2008).

Sites attractifs, réducteurs de coûts de transaction, générateurs d'économies d'échelle, offreurs d'externalités pour des créations d'entreprises assurantielles (proximité des fournisseurs et des clients), les agglomérations constituent des lieux de créativité. Mis en évidence par BONNET (2008), ce phénomène de concentration des créations d'entreprises dans les pôles urbains et dans leur périphérie accentue le déclin observé dans les zones rurales.

Pour illustrer ce phénomène, nous retenons le cas de la Région Auvergne qui est tout à fait significatif et représentatif de la hiérarchie qui s'établit en termes de dynamique entre les pôles urbains et le monde rural. Le tableau ci-joint (voir p. 6) présente les indicateurs de performance créative pour la France (référentiel national), la Région Auvergne et les quatre zones d'emploi du Département du Puy de Dôme : Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers, Ambert. Chaque petit tableau reprend, pour trois sous-périodes de la décennie 1992-2002, l'évolution des effectifs salariés (première ligne), l'indice d'évolution des effectifs salariés, et l'évolution des taux de créations pour l'ensemble du champ industrie-commerce-service et pour un découpage en trois grands secteurs.

Les taux de créations pures d'entreprises dans la région sont systématiquement inférieurs aux taux de créations de l'ensemble France au cours de trois périodes d'observation. Cette trajectoire régionale défavorable fait ressortir la hiérarchie qui s'établit entre les quatre zones d'emploi du département. L'agglomération de Clermont Ferrand concentre les créations (3200 pour 7747 dans la région au cours de la dernière période) et les taux de création varient de 6.15% à 3.62% dans la zone rurale d'Ambert.

Les différentiels de taux de créations pures d'entreprises présentent à quelques exceptions près (ex construction à Thiers) pratiquement la même hiérarchie dans les trois grands secteurs d'activité: industrie, construction, tertiaire, soulignant un effet puissant de renforcement mutuel entre les activités et l'évolution démographique. Les agglomérations bénéficiant d'un processus cumulatif accentué par le développement des activités de service de haut niveau.

Toutefois nous ne sommes pas en présence d'un modèle uniforme: en effet si la croissance économique se réalise grâce à de grandes entreprises qui créent des emplois salariés, elles

constituent des barrières à l'entrée pour de nouvelles créations dans leur secteur, qui se font plus rares si les candidats éventuels trouvent plus facile de prendre un emploi salarié que de créer leur propre entreprise. C'est vraisemblablement ce qui se produit dans les zones d'emplois de Rouen, de Sud-Oise, d'Oyonnax, et de Morteau malgré la grande différence de taille (voir tableau des districts en annexe).

FRANCE METROPOLITAINE

Industrie			Construction			Tertiaire			Total		
Effectifs salariés											
1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002
3 841 719	3 841 786	3 727 324	1 184 871	1 218 489	1 249 281	8 528 821	10 421 664	10 847 915	13 555 411	15 481 939	15 824 520
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
90,51	100,00	97,02	93,06	102,84	102,53	114,24	122,19	104,09	104,19	114,20	102,43
Taux de créations											
94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000
5,41	4,58	4,39	7,28	6,99	8,88	8,11	7,32	7,28	7,67	6,97	7,18

REGION N° 83 Auvergne

Industrie			Construction			Tertiaire			Total		
Effectifs salariés											
1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002
93 017	96 019	94 119	23 611	26 463	26 561	141 959	168 327	175 506	258 587	290 809	296 186
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
92,30	103,23	98,02	85,60	112,08	100,37	114,21	118,57	104,26	102,23	112,46	101,85
Taux de créations											
94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000
3,86	3,13	3,04	4,75	4,39	5,61	5,50	5,25	5,40	5,15	4,83	5,13

ZONE D'EMPLOI N° 8324 CLERMONT-FERRAND

32 267	32 985	32 838	8 930	10 291	10 113	63 062	76 562	79 782	104 259	119 838	122 733
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
88,40	102,23	99,55	93,86	115,24	98,27	115,15	121,41	104,21	103,28	114,94	102,42
5,02	3,90	3,96	5,04	5,55	6,69	6,33	6,10	6,35	6,01	5,80	6,15

ZONE D'EMPLOI N° 8331 ISSOIRE

4 768	5 538	5 839	693	920	953	3 650	4 475	5 329	9 111	10 933	12 121
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
86,05	116,15	105,44	85,73	132,76	103,59	115,92	122,60	119,08	95,60	120,00	110,87
6,19	4,17	3,68	5,59	4,09	5,16	5,01	5,04	6,03	5,27	4,75	5,55

ZONE D'EMPLOI N° 8381 THIERS

7 707	7 335	6 925	505	536	555	3 175	3 908	4 146	11 387	11 779	11 626
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
90,07	95,17	94,41	83,00	106,14	103,54	115,36	123,09	106,09	95,38	103,44	98,70
3,25	1,17	2,13	4,27	3,57	7,23	5,56	5,43	5,36	4,69	3,90	4,73

ZONE D'EMPLOI N° 8382 AMBERT

2 672	2 620	2 524	519	613	604	1 766	2 131	2 221	4 957	5 364	5 349
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
89,34	98,05	96,34	86,40	118,11	98,53	119,11	120,67	104,22	97,67	108,21	99,72
2,70	3,32	3,70	2,60	3,64	3,72	5,02	3,76	3,56	4,08	3,66	3,62

Conclusion:

Si les districts et les agglomérations sont en principe des territoires favorables à la créativité et au renouvellement du tissu économique jusqu'à constituer des milieux innovateurs, il n'en reste pas moins que la liaison statistique entre créativité, création d'entreprises et trajectoires n'implique pas de lien de causalité ni d'automatisme.

En effet on constate que le contexte peut être plus ou moins favorable à la créativité du territoire et que le contexte (LASCH, 2007) qui dépend du dynamisme de la société locale peut, dans une certaine mesure, faire l'objet d'améliorations dans le cadre d'une gouvernance apte à générer des externalités positives.

2. Impact de la gouvernance sur la créativité des territoires

Dans un premier temps nous allons rappeler les résultats d'une étude économétrique (PEPIN, GROSSE, GUESNIER, 2002) montrant l'influence de la gouvernance territoriale sur la création d'entreprises, puis nous analyserons la situation de trois études de cas avant de conclure sur la politique des pôles de compétitivité qui est fondée sur la mise en œuvre d'une gouvernance mixte publique-privée.

2.1. Relation taux de créations d'entreprises et gouvernance

Pour cette approche économétrique des effets de la gouvernance territoriale, les variables retenues à l'échelle des 348 zones d'emploi sont :

- La variable expliquée représentative de la créativité, taux moyen de créations pures d'entreprises qui traduit la dynamique de renouvellement du tissu économique auquel on a ajouté l'évolution de l'emploi salarié pour appréhender les conséquences de la créativité.
- La variable explicative représentative de la gouvernance territoriale, un mix pondéré, sans doute discutable, des caractéristiques suivantes significatives de l'intensité de la gouvernance : couverture de la zone d'emploi par l'intercommunalité (en 1996 c'est-à-dire une date où seules les communes volontaires s'étaient rassemblées, marquant un fort engagement), la présence d'un Comité Local de Bassin d'Emploi, (CLBE), d'une Plateforme d'Initiative Locale (PFIL), d'une agence de développement. Il s'agit de prendre en compte la double dimension publique-privée de la gouvernance, sans prétendre disposer d'une mesure sans faille de cette variable explicative déterminante.

Les régressions effectuées sous les réserves précédentes, en raison de la bonne qualité des estimations, confirment l'effet positif de la gouvernance sur la création d'entreprises et sur l'évolution de l'emploi salarié. Il est clair que cette étude n'est qu'un préliminaire en attendant de disposer de mesures des dynamiques territoriales fiables, et qu'elle ne prétend pas rendre compte de la diversité des contextes. Il faudrait retenir dans la variable gouvernance d'autres facteurs que les acteurs pourraient maîtriser dans le but de promouvoir la création d'entreprises et plus largement la créativité de leurs territoires ainsi que les opportunités d'innovations. Aussi il y aurait intérêt à intégrer les instruments de politique publique

économique, financière, foncière, fiscale, mais aussi les stratégies des acteurs privés, les réseaux, les associations, les clubs et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

On conçoit que, face aux ruptures, les territoires peuvent avoir des réponses multiples et que le fait de renforcer la coordination, la coopération, la confiance, la circulation de l'information entre tous les acteurs peut relever d'une intensification, soit des relations interindividuelles, soit des actions institutionnelles.

"La coordination n'est pas une relation mécanique et impersonnelle ; elle implique le jeu d'acteurs ayant des statuts et des intérêts différents. La difficulté, dans le champ de l'observation, comme dans celui de l'action publique, est d'identifier l'intérêt commun à quelques uns et de voir s'il est compatible avec l'intérêt général. Les risques de "décrochage" sociaux sont réels. Deux types de conditions peuvent être évoqués : la gouvernance, comme mode d'articulation d'enjeux privés et publics, apparaît plus facile quand les jeux d'acteurs sont bien identifiés, et la gouvernance comme mode d'intégration des logiques individuelles et institutionnelles, est d'autant plus facile s'il y a un projet, si un milieu le porte". (COLLETIS-WAHL et alii, 2008)

Pour illustrer ce propos, nous proposons d'analyser le cas de trois territoires, trois zones d'emploi, dont les trajectoires révèlent le rôle primordial de la gouvernance dans leur fonctionnement et leur évolution.

2.2. Trois études de cas

Les trois études de cas ont été retenues en fonction de la position relative des trois Zones d'Emploi dans les vecteurs de répartition des 348 zones d'emploi selon la valeur de différents indicateurs qui permettent de disposer d'une échelle de référence. Les critères choisis pour caractériser les performances des zones d'emploi sont l'indice d'évolution de la population totale entre 1990 et 1999, la spécificité industrielle calculée à partir des effectifs salariés de l'industrie en 2000 (source UNEDIC), et l'indice d'évolution des stocks d'entreprises dans l'industrie entre 1/1/1994 et le 1/1/2001 : les valeurs des indicateurs relatives aux trois zones d'emploi permettent de les positionner sur l'échelle de référence représentée par la première ligne de chaque tableau qui donne la répartition des 348 zones d'emploi. Sous les tableaux figurent les valeurs propres à chaque zone d'emploi :

Nombre de zones d'emploi	55	55	68	34	33	38	29	36
Évolution population totale 90 à 99	<98	<100	<102	< 103,4	<105	<107	<109	>ou= 109

N.B : Le nombre en gras est la valeur de référence nationale.

Argenton-s-Creuse : 96.63 ; La Rochelle : 110.5 ; La Vallée de l'Arve : 112.06

Argenton-s-Creuse fait partie des 55 zones d'emploi qui se dépeuplent entre 1982 et 1990 alors que les deux autres zones d'emploi enregistrent une forte croissance.

Nombre de zones d'emploi	23	20	36	28	60	65	62	54
Spécificité salariés de l'industrie	<0,5	<0,7	<0,9	<1,0	<1,2	<1,5	<1,8	>ou= 1,8

N.B : Le nombre en gras est la valeur de référence nationale.

La Rochelle : 0.86 ; Argenton-s-Creuse : 1.42 ; La Vallée de l'Arve : 1.6.

Argenton-s-Creuse conserve en 2000 une spécificité largement supérieure à 1, en raison de son fort engagement industriel et du retard d'adaptation du tissu économique.

Nombre de zones d'emploi	67	20	23	36	41	68	41	52
Évolution des stocks d'entreprises dans l'industrie de 1/1/1994 à 1/1/2001	<90	<91	<92	<93,8	<95	<98	<101	>ou= 101

N.B : Le nombre en gras est la valeur de référence nationale.

Argenton-s-Creuse : 89.5 ; La Vallée de l'Arve : 95.86 ; La Rochelle : 106.51.

Argenton-s-Creuse fait partie des 67 zones d'emploi dont le stock d'entreprises a le plus diminué entre 1994 et 2001. Par contre La Rochelle fait partie des 52 qui progressent. La Vallée de l'Arve perd un peu d'entreprises mais reste, avec l'indice 95,8 à 2 points au-dessus de la tendance nationale 93,8.

Les valeurs des indicateurs propres à chaque Zone d'emploi révèlent des profils et des trajectoires très contrastés. Aussi nous souhaitons, au-delà de l'influence des facteurs déterministes issus du passé, mettre en évidence les effets d'une intervention efficace de la gouvernance et, inversement, les conséquences néfastes de sa défaillance.

Le premier cas est celui d'un district industriel dont la dynamique repose sur un système productif local performant : la Zone d'Emploi de la Vallée de l'Arve.

Le deuxième cas caractérise une situation de défaillance du système productif local : la Zone d'Emploi d'Argenton-s-Creuse, combinée à un déficit d'intercommunalité qui ne s'est pas développée à la suite de la loi d'Aménagement du Territoire de la République (ART, 1992)

Le troisième cas illustre un retournement de trajectoire réussi grâce à une gouvernance locale efficace appuyée par une gouvernance d'État : la Zone d'Emploi de la Rochelle.

EFFECTIFS SALARIES ET INDICES DE 1987 A 2002
TAUX DE CREATIONS PURES D'ENTREPRISES (Moyenne des flux/stocks au 1/1)

11

REGION N° 24 Centre

Industrie			Construction			Tertiaire			Total		
Effectifs salariés											
1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002
191 745	193 470	184 995	52 477	53 382	54 815	300 145	364 516	378 683	544 367	611 368	618 493
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
95,79	100,90	95,62	93,27	101,72	102,68	114,11	121,45	103,89	104,57	112,31	101,17
Taux de créations											
94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000
4,38	3,50	3,32	5,14	4,77	5,87	6,96	6,05	5,86	6,31	5,51	5,55

ZONE D'EMPLOI N° 2432 ARGENTON-SUR-CREUSE

2 615	2 757	2 682	924	938	967	3 923	4 123	4 222	7 462	7 818	7 871
77,98	105,43	97,28	72,77	101,52	103,09	125,85	105,10	102,40	95,21	104,77	100,68
3,65	3,69	2,18	3,46	3,28	3,94	5,70	4,43	4,22	4,93	4,10	3,87

REGION N° 54 Poitou-Charentes

Industrie			Construction			Tertiaire			Total		
Effectifs salariés											
1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002
94 752	100 530	99 805	29 020	33 573	35 380	181 358	224 526	232 839	305 130	358 629	368 024
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
95,84	106,10	99,28	95,75	115,69	105,38	114,78	123,80	103,70	106,08	117,53	102,62
Taux de créations											
94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000	94 à 96/ st 1994	97 à 99/ st 1997	2000à2002 / st 2000
4,27	3,55	3,97	4,31	4,14	5,29	6,67	5,93	5,61	5,93	5,32	5,36
96,42	120,28	97,81	88,48	103,58	107,81	128,96	127,43	97,41	107,80	122,06	98,42
2,91	3,12	2,65	3,41	3,71	3,96	5,51	4,51	3,98	4,66	4,13	3,78

ZONE D'EMPLOI N° 5410 LA ROCHELLE

9 087	10 511	10 766	3 950	4 685	5 022	26 630	33 950	36 505	39 667	49 146	52 293
98,14	115,67	102,43	97,62	118,61	107,19	109,86	127,49	107,53	105,56	123,90	106,40
6,59	5,15	6,50	5,90	4,91	7,84	8,50	7,14	7,64	7,89	6,60	7,55

REGION N° 82 Rhône-Alpes

Industrie			Construction			Tertiaire			Total		
Effectifs salariés											
1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002	1994	2000	2002
473 503	489 041	474 116	123 357	126 003	129 738	835 607	1 039 574	1 083 510	1 432 467	1 654 618	1 687 364
1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002	1987-1993	1994-2000	2000-2002
89,74	103,28	96,95	93,75	102,14	102,96	115,52	124,41	104,23	103,51	115,51	101,98

ZONE D'EMPLOI N° 8207 VALLEE-DE-L'ARVE

21 110	24 258	23 634	3 740	3 887	3 832	24 488	33 142	32 588	49 338	61 287	60 054
99,30	114,91	97,43	99,89	103,93	98,59	119,91	135,34	98,33	108,73	124,22	97,99
3,22	3,09	3,26	4,63	5,29	6,65	6,93	6,97	7,31	5,98	6,14	6,64

11

Pour approfondir l'analyse des trois cas, nous avons réuni dans le tableau ci-joint (voir p.10) les trajectoires des effectifs salariés, des flux de créations pures et des taux de création de 1994 à 2000 pour les trois zones d'emploi, comparées respectivement avec les trajectoires de leurs régions respectives. La référence moyenne nationale peut être consultée dans le tableau de la page 6.

Pour mettre en relief les performances propres à chaque zone d'emploi nous avons rassemblé dans le tableau suivant les indicateurs de l'évolution démographique sur une longue période de 1982 à 1999, décomposée en solde naturel et solde migratoire. Ce partage souligne bien le type de dynamique de chaque zone d'emploi.

Évolution de la population totale et des soldes migratoires et naturels

	1982	1990	1999	Indices		Soldes 82-90		Soldes 90-99	
				90/82	99/90	Migrat.	Naturel	Migrat.	Naturel
Vallée de l'Arve	122557	138755	155495	113,22	112,06	7732	8466	6236	10504
Argenton-s-Creuse	53808	51542	49806	95,79	96,63	467	-2733	1304	-3040
La Rochelle	182231	188750	208564	103,58	110,5	1680	4839	16893	2921
France (en milliers)	54335	56615	58518	104,2	103,36				

Les profils et les trajectoires démographiques des trois Zones d'Emploi révèlent des fonctionnements très contrastés qu'il convient maintenant de commenter.

- La Vallée de l'Arve :

La zone d'emploi qui appartient à la Région Rhône-Alpes s'est développée autour d'un système productif local qualifié de district industriel qui, semble-t-il, lui a assuré sa croissance. La performance remarquable de la croissance démographique, qui s'inscrit dans une trajectoire de progression régulière supérieure à la référence nationale et celle de la progression des actifs sont le résultat d'une bonne coordination des activités industrielles au sein du district industriel. On observe, en effet, que la croissance des actifs du secteur industriel entre 1990 et 1999 avec un indice de 110.02, alors que l'ensemble national est sur une trajectoire de déclin (88.20) ; ce qui confirme la valeur de l'indice de spécificité des salariés de l'industrie à 1.60.

La dynamique industrielle de la Zone d'Emploi ne paraît donc pas avoir été freinée par le déficit de coopération intercommunale révélé par une demande pressante des entreprises souhaitant qu'une taxe professionnelle unique pour l'ensemble vienne résoudre une inégalité flagrante de traitement. L'écart, qui est selon les communes de 1 à 20, devra être réduit grâce à l'intercommunalité.

- Argenton-sur-Creuse :

La zone d'emploi, située dans la région Centre, est fortement marquée par son caractère rural, la densité est de 23 habitants/km² pour une moyenne nationale de 108. L'évolution démographique s'inscrit dans une trajectoire nettement décroissante imputable à un solde naturel négatif que ne compense pas le solde migratoire malgré un léger redressement.

Si l'emploi salarié industriel enregistre un indice de spécificité de 1.42, c'est à cause du déséquilibre d'un rural fort et d'un tertiaire faible, car la zone d'emploi a été victime du retrait de l'industrie de la confection.

Ce secteur avait 1 140 salariés, soit presque le 1/3 des salariés industriels en 1987, en 2000 il n'en reste que 386 : ce n'est sans doute qu'une survivance. La spécialisation dans l'industrie de la confection et de l'habillement n'a pas été transformée en Système Productif Local en raison d'une incapacité des chefs d'entreprises de la Zone d'Emploi à coordonner leurs actions : ce comportement se retrouve dans une grande partie de la région Centre. Du côté de la gouvernance publique : les collectivités locales de la zone d'emploi n'ont pas su, d'ailleurs comme dans l'ensemble de la Région Centre, s'emparer de l'opportunité offerte par les différentes lois organisant l'intercommunalité, perdant ainsi la possibilité de mutualiser leurs moyens humains et financiers.

Finalement, le double déficit d'organisation des activités productives et de coopération intercommunale, a entraîné la Zone d'Emploi d'Argenton-sur-Creuse dans un processus de dépérissement dont le cercle vicieux ne pourra être brisé que par une intense stratégie partenariale d'actions publiques et privées organisées de manière à mobiliser tous les acteurs du territoire.

- La Rochelle :

Zone d'Emploi littorale et portuaire, la Rochelle a subi les conséquences des restructurations de ses chantiers navals et de plusieurs reconversions industrielles mal assimilées, au point que la décennie 1980 était encore marquée par des pertes d'emploi.

L'observation de l'évolution démographique a montré clairement qu'autour de l'année 1990, il s'est réalisé une mutation qui fait que la dernière décennie du XX^{ème} siècle a été pour La Rochelle celle de tous les changements. Si le solde migratoire multiplié par 10 d'une période censitaire à l'autre a propulsé la Zone d'Emploi, grâce à son attractivité, sur une trajectoire très positive, il n'a pas encore eu d'effet sur le solde naturel positif, ce qui

renforcera la croissance démographique. L'attractivité de la Zone d'Emploi peut se mesurer par les indices 1990-1999 des actifs du secteur industriel : 106.04 pour 88.20 en France, et du secteur tertiaire : 120.51 pour 112.77 en France.

Ce retournement remarquable des trajectoires ne peut pas être imputé à un quelconque moteur d'activité industrielle : en effet, l'indice de spécificité n'était encore qu'à 0.72 en 1990. Aussi convient-il de s'intéresser à l'action de la gouvernance publique. En prenant la décision de créer « une zone d'entreprise » (avec franchise fiscale de 10 années pour toute installation), le gouvernement au milieu des années 80 visait le redémarrage de l'économie de La Rochelle. Peu après, le Conseil Général mettait en place la SADEC, une Société anonyme d'économie mixte pour le développement. Dans le prolongement de cette nouvelle forme de gouvernance territoriale, La Rochelle, délaissant une compétition fratricide entre les collectivités, crée en 1992, grâce à la loi Joxe, une communauté de ville mettant fin à plusieurs années de concurrence entre ville centre et communes périphériques. Après la loi Chevènement en 1999, elle sera transformée en communauté d'agglomération constituant d'ailleurs un bi-pôle avec la communauté d'agglomération de Rochefort-sur-mer. Le partenariat public-privé qui se développe est bénéfique puisque sont créés, au cours de la décennie 1990, un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) en agro-alimentaire et un Système Productif Local de l'industrie nautique, tandis que la gouvernance privée peut s'enorgueillir de la présence de sept clubs d'entreprises. Ajoutons qu'en complément, la gouvernance publique par l'intermédiaire de l'Etat, a également créé une Université en 1993, donnant ainsi des opportunités nouvelles de formation et de recherche de haut niveau.

Pour conclure ces études de cas présentées trop brièvement, retenons que la coordination des activités dans un district industriel mise en œuvre par la gouvernance privée est un facteur de performance ; qu'une gouvernance publique d'Etat, mal relayée par une gouvernance locale, ne peut compenser un déficit de coopération entre les entreprises, et par conséquent, ne peut empêcher la formation des disparités ; qu'une mise en synergie partenariale des gouvernances publique et privée peut opérer des retournements de trajectoire et rendre certains territoires performants.

2.3. Création, innovation et pôles de compétitivité

L'évaluation des 71 pôles de compétitivité retenus suite à l'appel à projets lancé en 2005, et de la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'État a été effectuée par les sociétés de conseil B.C.G. et CM International. Le rapport a été publié en juin 2008.

Le constat est satisfaisant, en effet la plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur, attendu lors de l'appel à projets et qui s'exprime de la manière suivante :

- Par le développement de coopération entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre organismes de formation, universités,

grandes écoles, organismes de recherche, laboratoires de l'université, laboratoires privés et entreprises, grands groupes et PME.

- Ainsi que par une action coordonnée de l'État et des collectivités territoriales dans la conduite de la politique des pôles de compétitivité.

Pour compléter, on peut remarquer que, parmi les recommandations présentées dans l'évaluation effectuée par les Conseils, est évoquée la définition par chaque pôle d'un portefeuille d'indicateurs de développement qui permette d'appréhender la réussite ou l'échec de la stratégie et, notamment, est proposé le nombre de créations d'entreprises sur la thématique du pôle à côté du nombre de chercheurs, du nombre de brevets et des emplois créés par des innovations issues des projets du pôle.

Néanmoins, même si à ce jour les données chiffrées ne sont pas encore disponibles, en raison du faible recul, pour permettre une évaluation significative de l'impact des pôles sur l'innovation et l'emploi, on constate que les montants financiers annoncés lors du CIADT du 15 juillet 2005 ont été effectivement mobilisés au profit des projets de R et D. Cela montre le bien-fondé de cette politique des pôles de compétitivité. Par ailleurs la sélectivité des financements a entraîné la concentration de 55% des ressources financières au profit de 10 pôles sur 71, évitant ainsi un saupoudrage dont l'efficacité est souvent contestée.

Finalement les pôles de compétitivité cristallisent positivement la synergie souhaitée entre gouvernance publique, privée, partenariale, associant une multiplicité d'acteurs pas nécessairement circonscrits sur un territoire délimité.

Pour conclure et à titre d'illustration de la réussite d'une stratégie de gouvernance locale, nous évoquerons le cas du FUTUROSCOPE. Il a été créé en 1987 par la volonté du Président du conseil Général du Département de la Vienne, dont il voulait changer l'image d'un monde rural sans dynamique. Conçu comme zone de Technologie Avancée (ZTA), le FUTUROSCOPE comporte trois dimensions, trois composantes appelées à se renforcer : un parc de loisirs, une aire de formation, une zone d'activité. Si les deux premières composantes ont rapidement démarré, la troisième a pris un peu de temps. Mais grâce à une gouvernance territoriale dynamique la décennie 90 a vu une évolution positive. En effet, les créations d'entreprises, d'une demi-douzaine en 1994, atteignent la trentaine au cours de l'année 2006. La labellisation du pôle de compétitivité "Mobilité et Transports Avancés, MTA" confirme la trajectoire et devrait booster la dynamique du territoire d'autant plus que le réseau constitué s'étend à l'échelle internationale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'examen des relations entre créativité des territoires et gouvernance locale que nous avons essayé de mettre en évidence renvoie à une problématique et à un questionnement plus général analysé lors du colloque organisé à l'Université de Savoie en 2006 intitulé : "Dynamique territoriale, quelles nouveautés?" dont le compte rendu est publié dans la RERU 2008 n°2.

COLLETIS-WAHL et alii formulent ainsi l'état de la question :

"Finalement, pour répondre à la question posée par le thème du colloque d'Annecy, si renouveau de l'analyse des dynamiques spatiales il y a, alors celui-ci repose sur la mise en évidence des complémentarités entre les approches d'inspiration interactionniste et institutionnaliste historique. L'origine des dynamiques se retrouve tantôt du côté de la coordination, tantôt du côté des formes institutionnelles. Les dynamiques territoriales et résilientes deviennent alors des formes de coordination complémentaires plutôt que rivales."

Il semble bien que la créativité et l'innovation dans les territoires dépendront à l'avenir de plus en plus d'un mixage, d'une intégration volontariste entre la sphère privée et la sphère publique.

La combinaison de la coordination à l'intérieur de la sphère privée et de la coopération à l'intérieur de la sphère publique dans un partenariat transversal élargi, constitue vraisemblablement le mode opératoire le plus efficace de la gouvernance territoriale bien comprise pour traiter les problèmes dans leur complexité.

Le décloisonnement des compétences entre les domaines d'attribution verticale (sectorielle) des responsabilités est certainement aujourd'hui une condition nécessaire, sinon suffisante pour que puisse s'installer une gouvernance territoriale visant la créativité, l'innovation et l'excellence.

C'est la combinaison réussie d'un comportement social local transgressant au service du développement et de l'innovation, toutes les fonctions administratives, institutionnelles :

- d'entreprises citoyennes agissant de manière coordonnée avec les concurrents et coopérative avec les institutions.
- d'institutions publiques contractualisant avec les différents échelons territoriaux : administrations déconcentrées et/ou décentralisées, communautés d'agglomération, communautés de communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

ANNEXES

Trois définitions de la gouvernance territoriale

Nous avons retenu celles de Le Galès, Ricordel et Gilly-Wallet, en fonction de leur complémentarité.

- Le Galès (2006) : « La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité ». Cette définition met d'abord l'accent sur le concept de coordination et ensuite sur l'idée que la gouvernance doit mettre en synergie un ensemble complexe d'acteurs, de règles et de normes.
- Ricordel (1997) : étudiant la gestion publique locale et ses performances, grâce notamment au partenariat, définit ainsi la gouvernance : « Par opposition au terme de gouvernement qui caractérise une institution capable de dominer son environnement et susceptible de décider et d'exécuter sans partage, la gouvernance désigne la structure de pouvoir d'une institution qui est intégrée dans un environnement large et complexe qui ne peut pas être dominé. Cette institution voit son activité et ses performances être tributaires des relations qu'elle noue de manière contractuelle et paritaire avec les différents éléments composant son environnement » (p.426). Par environnement, on peut entendre aussi bien l'environnement interne d'une collectivité induisant le partenariat, que l'environnement externe, c'est-à-dire la coopération avec d'autres collectivités. Le rôle de la gouvernance locale invite à passer progressivement d'une logique concurrentielle à une logique organisationnelle des politiques locales, ce qui s'impose de plus en plus, par exemple dans le cas d'attraction d'entreprises (Bazin, 1998).
- Gilly-Wallet (2005) : « La gouvernance territoriale, nous (la) définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement ». La réalisation d'un projet de développement et la résolution d'un problème productif invitent à retenir le concept de proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est, certes géographique mais aussi institutionnelle, culturelle, informationnelle etc. Courlet (2001) ajoute : « La proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux, si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'inscrivant dans les règles et les représentations collectives ».

- Annexe -

Évolution comparée des 25 districts industriels par rapport à la France

(triés en décroissant sur l'emploi total en 1990, RGP)

1- Ensemble des activités Industrie-Commerce-Services (ICS)

Z.E.	Libellé de la zone d'emploi	Effectifs salariés		Évolution87 -2002	Créations d'entreprises		Évolution93 -2002
		Fin 1987	Fin 2002		1993	2002	
7301	Toulouse	198927	314386	158.04	3175	3860	121.57
2321	Rouen	173795	195534	112.51	1467	1169	79.69
8223	Grenoble	143994	174930	121.48	1723	1828	106.09
9331	Cannes-Antibes	70019	105266	150.34	1998	2291	114.66
2206	Sud Oise	71768	80285	111.87	852	699	82.04
7402	Limoges	59064	67390	114.10	502	558	111.16
4307	Besançon	50699	64919	128.05	505	545	107.92
4113	Thionville	70745	66387	93.84	478	477	99.79
2101	Vallée de la Meuse	51609	56265	109.02	432	438	101.39
5205	Choletais	58781	68086	115.83	304	328	107.89
5410	La Rochelle	36412	52293	143.61	533	634	118.95
8207	Vallée-de-l'Arve	43297	60054	138.70	554	738	133.21
7303	Albi-Carmaux	31281	36490	116.65	362	473	130.66
5216	Vendée Ouest	23751	37068	156.07	362	470	129.83
3124	Saint-Omer	26209	31568	120.45	127	141	111.02
5214	Vendée Est	26612	41884	157.39	137	148	108.03
9361	Orange	16903	22035	130.36	316	359	113.61
8204	Oyonnax	21202	24627	116.15	144	131	90.97
5340	Fougères	14366	17922	124.75	61	97	159.02
4180	Vosges de l'Ouest	13996	14558	104.02	96	112	116.67
4313	Saint-Claude	15578	15969	102.51	102	110	107.84
2212	Vimeu	12430	14820	119.23	67	70	104.48
7311	Millau	10117	11505	113.72	111	131	118.02
8381	Thiers	11918	11626	97.55	69	84	121.74
4308	Morteau	8693	9510	109.40	76	68	89.47
Total des 25 districts		1262166	1595377	126.40	14553	15959	109.66
Total FRANCE		12818481	15862169	123.74	163575	167212	102.22

2- Secteur tertiaire sans la construction

Z.E.	Libellé de la zone d'emploi	Effectifs salariés		Évolution87 -2002	Créations d'entreprises		Évolution93 -2002
		Fin 1987	Fin 2002		1993	2002	
7301	Toulouse	124477	229421	184.31	2508	2917	116.31
2321	Rouen	91425	125122	136.86	1156	916	79.24
8223	Grenoble	80863	114871	142.06	1415	1464	103.46
9331	Cannes-Antibes	48501	81757	168.57	1577	1817	115.22
2206	Sud Oise	31928	47278	148.08	650	556	85.54
7402	Limoges	32276	43500	134.78	413	447	108.23
4307	Besançon	29363	42414	144.45	396	414	104.55
4113	Thionville	26878	38623	143.70	341	353	103.52
2101	Vallée de la Meuse	21715	28884	133.01	335	335	100.00
5205	Choletais	20804	32313	155.32	232	229	98.71
5410	La Rochelle	23238	36505	157.09	440	503	114.32
8207	Vallée-de-l'Arve	19707	32588	165.36	446	616	138.12
7303	Albi-Carmaux	17547	24812	141.40	283	355	125.44
5216	Vendée Ouest	12247	22078	180.27	290	368	126.90
3124	Saint-Omer	9111	14705	161.40	98	108	110.20
5214	Vendée Est	7919	16583	209.41	98	109	111.22
9361	Orange	8958	14617	163.17	235	258	109.79
8204	Oyonnax	4630	9061	195.70	103	90	87.38
5340	Fougères	5498	8537	155.27	39	79	202.56
4180	Vosges de l'Ouest	4419	6345	143.58	65	86	132.31
4313	Saint-Claude	3335	5423	162.61	68	84	123.53
2212	Vimeu	2636	4795	181.90	45	47	104.44
7311	Millau	4341	7164	165.03	85	100	117.65
8381	Thiers	2670	4146	155.28	47	62	131.91
4308	Morteau	2454	3853	157.01	47	56	119.15
Total des 25 districts		636940	995395	156.28	11412	12369	108.39
Total FRANCE		7248845	10877167	150.05	139876	130614	100.57

Sources : UNEDIC pour les salariés, SIRENE INSEE pour les créations d'entreprises.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIEU M. 2004, « Le territoire catalyseur de processus cognitifs, collectifs » in lieux, milieux, territoires, recherches géographiques de doctorants à Pau revue HEGOA n°24.
- BASLE M., RENAULT M. 2004, (éditeurs), « L'économie fondée sur la connaissance, questions au projet européen », ÉCONOMICA.
- BAZIN S. 1998, « Passage d'une logique concurrentielle à une logique organisationnelle des politiques d'attraction d'entreprises : le rôle de la gouvernance locale » RERU n°4 p.585-606.
- BCG, Boston Consulting Group et CM International, 2008, "Évaluation des pôles de compétitivité".
- BLETON-RUGET A. ; COMMERÇON N. ; GONOD Ph. 2006, « Territoires institutionnels, territoires fonctionnels » Institut de Recherche du Val de Saône mâconnais.
- BONNET J., 2008, "Valorisation du capital humain, entrepreneuriat et dynamique des territoires", colloque ASRDLF Rimouski.
- BRACONNIER P. 2005, « Un processus de connaissance et d'action pour une gouvernance dans le sens du développement territorial. Application au CCREFP en Poitou-Charentes » thèse Université de Poitiers.
- COLLETIS-WAHL K., PEYRACHE-GADEAU V., SERRATE B., 2008, "Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés?" RERU n°2, 2008.
- DAFFLON B. ; RUEGG J. 2003, « Créer l'agglomération par une logique « de bas en haut » : la démarche du canton de Fribourg (Suisse) RERU n°5 p. 889-908.
- DAVEZIES L. 2008, « La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses », Editions Seuil, 112 pages.
- DECOUTERE S. 1996, « Finalités et modalités du management territorial » in DECOUTERE S. ; RUEGG J. ; JOYE S ; (direction) le management territorial. Pour une prise en compte des territoires dans la nouvelle gestion publique.
- DURET E. ; VENTELOU B. 1999, « Décentralisation financière, fédéralisme et croissance : une approche par la qualité de gouvernance », RERU n°4.
- GILLY J.P. ; WALLET F. 2005, « Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale » RERU n°5 p.701.
- GUESNIER B. ; JOYAL A. 2004, (textes réunis par) « Le développement territorial, regards croisés sur la diversification et les stratégies » éd ADICUEER Faculté des Sciences Économiques Université de Poitiers.
- GUESNIER B. 2006, « Gouvernance et performance des territoires ». Hors série, Economies et sociétés, cahiers de l'ISMEA.
- GUESNIER B. ; LEMAIGNAN C. 2006, "Connaissance, solidarité, création" Le Cercle d'or des territoires, L'Harmattan.
- JAMBES J.P 2001, « Territoires apparents : esquisses pour le développement local du XXI ème siècle » l'Harmattan.
- JAYET H. 1993, « Territoires et concurrence territoriale » Revue d'économie régionale et urbaine n°1, p. 55-76.
- LAMBERT A. 2007, « Les relations entre l'Etat et les collectivités locales ». Rapport du groupe de travail, Révision générale des politiques publiques. Assemblée Nationale, La Documentation Française.

- LANDEL P-A. et PECQUEUR B., 2005, "La culture comme ressource territoriale spécifique" U.M.R.PACTE, Université Joseph FOURIER, GRENOBLE 1
- LASCH F. 2007, "L'impact du contexte socio-économique local sur la création d'entreprises en France" Revue Internationale PME, vol.20, n°2, pp 10-32.
- LE GALES P. 2006, (dossier réalisé par) « Gouvernement et gouvernance des territoires » Problèmes politiques et sociaux. La Documentation française, n°922 mars 2006.
- LEVET J.L. 2001, « L'intelligence économique, mode de pensée, mode d'action ». Economica.
- PANHUYTS H. 2004, « La fin de l'occidentalisation du monde. De l'unique au multiple. L' Harmattan.
- PECQUEUR B. 2000, « Le développement local » SYROS.
- PEPIN D. ; GROSSE O. ; GUESNIER B. 2002, « Analyse économétrique des effets de la gouvernance territoriale locale » Note de recherche, CRIEF, Faculté des Sciences Économiques de Poitiers.
- PERROUX F. 1955, « La notion de pôle de croissance » Revue Economie Appliquée, 1955 n°1-2.
- PROULX M.U. 2007, « Vision 2025, Le SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN face à son avenir ». Presses de l'Université du Québec, AFPU-DIFFUSION- SODIS, France, 263 pages.
- PROULX M.U. 2008, « Appropriation territoriale de responsabilités publiques le cas du Québec ». (à paraître, colloque ASRDLF, RIMOUSKI).
- RICORDEL P. 1997, « La gestion publique locale : partenariat et performance ». Une étude empirique sur 20 communes-centres d'agglomérations françaises. RERU n°3 P. 425-429.
- SALLEZ A. 1995, « Dynamique urbaine, une analyse qualitative et économétrique pour la France » RERU n°5 p.825-840.
- SEN A. 2000, « Un nouveau modèle économique : Développement, Justice, Liberté » édition Odile Jacob.
- STOCKER G. 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », Revue Internationale des Sciences Sociales n°155.
- VELTZ P. 1996, « Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel, PUF Paris.
- ZAOUAL H. 2005, « Homo œconomicus ou Homo situs ? Un choix de civilisation. », in Finance & the Common Good / Bien commun, Genève, Observatoire de la Finance, n°22, Juillet-août 2005, pp. 63-72. Site: www.obsfin.ch.
- ZIMMERMANN J.B 1998, « Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoires » RERU n°2, p.211-230.